

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	20	
Date de la convocation : 16 octobre 2023			
Date d'affichage : 16 octobre 2023			
Vote : Pour : 20			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES
			Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD.
			Absent : Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de provisionner des crédits supplémentaires en investissement pour l'installation de radiateurs dans l'appartement n°15 après les expertises des assurances dommage-ouvrage ainsi qu'en fonctionnement pour la maintenance (réparation de l'ascenseur).

Les recettes proviennent de recettes exceptionnelles, un remboursement PRIMAGAZ et une indemnité de l'assurance dommage-ouvrage.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2023 015-200071702-20231116-DE_2023_117-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
HAUSSE DES RECETTES		HAUSSE DES RECETTES	
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS Compte 7788 - Produits exceptionnels divers	8 500,00 €	CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	4 500,00 €
TOTAL	8 500,00 €	TOTAL	4 500,00 €
HAUSSE DES DEPENSES		HAUSSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 011 - CHARGES GENERALES 6156 - Maintenance	4 000,00 €	CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS COPORELLES 2188 - Autres immos corporelles	4 500,00 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 500,00 €		
TOTAL	8 500,00 €	TOTAL	4 500,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME




Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2023 015-200071702-20231116-DE_2023_117-BF